

10/04/2020

**LA BREVE N° 4 SPECIALE
CORONAVIRUS – COVID-19**
VERSION NUMERIQUE



COMMUNE DE
LA BASTIDONNE
(Vaucluse)

Le confinement va être prolongé

Le Président de la République interviendra à la télévision lundi 13 avril soir pour annoncer diverses mesures.

INFORMATIONS MUNICIPALES



Quelques rappels de civisme importants

Le personnel municipal et intercommunal, reste mobilisé pour l'entretien, le ramassage et la gestion des déchets ménagers. Même s'ils prennent des précautions, ils sont exposés et ne sont pas en confinement face à cette période de coronavirus.

Ils assurent et permettent au quotidien que votre environnement soit propre et qu'une hygiène générale soit maintenue.

Il est demandé et rappelé à tous de faire un effort pour respecter, en premier lieu, les équipes et le personnel engagé pour un service public de qualité, mais également pour conserver la propreté de votre village, pour le bien être collectif de tous.

- Ne jetez rien par terre, ni effets personnels, ni papiers, ni mouchoirs, ni masques, ou tout autre objet vous appartenant.
- N'entassez pas vos déchets autour des conteneurs : le ramassage des Ordures Ménagères a lieu tous les jours. Si c'est plein, gardez les un jour de plus !
- Conservez chez vous les encombrants : le service n'est toujours pas réactivé et la déchetterie est fermée.
- Les vêtements usagés ou que vous souhaitez donner ne doivent plus être déposés dans les containers prévus à cet effet. Ils ne sont plus collectés pour l'instant. Conservez-les chez vous. Les seuls containers actuellement entreposés sur la Bastidonne débordent.
- Le brûlage des déchets verts est interdit durant la période de confinement et jusqu'à nouvel ordre. Stockez les sur votre terrain pour les apporter à la déchetterie à l'issue du confinement lorsque celle-ci sera de nouveau ouverte, c'est la meilleure solution. Sinon s'agissant des déchets verts issu du débroussaillage réglementaire, le brûlage serait possible durant le mois de mai sous réserve de la fin du confinement et sous certaines conditions.

COTELUB informe de la reprise de la collecte des cartons sur le territoire. Elle s'effectuera les **lundi et jeudi**. Prévoyez de les transporter vers ces conteneurs **uniquement la veille** de ces jours-là ou le matin même de bonne heure.

Les jardins partagés au chemin du Castelet

L'accès aux jardins partagés n'est pas interdit. Ce sont des parcelles individuelles et non pas un espace public.

Il suffit de respecter, et bon nombre d'entre vous sont concernés, la distance d'éloignement d'un kilomètre autour de chez vous et de la durée de sortie (munissez-vous de votre attestation)

Pensez également à toujours respecter les gestes barrières et les distanciations sociales quand vous êtes dans le jardin.



La prolongation du confinement pourrait s'accompagner de l'obligation de porter un masque pour sortir.

En prévision de cette éventuelle obligation et compte tenu que les masques dans les pharmacies sont principalement réservés aux soignants et personnes en contact avec le public, il est très difficile d'en trouver.

La Mairie se propose d'être le relais entre les personnes qui savent coudre et qui veulent bien en fabriquer et les personnes pouvant fournir des tissus et du matériel de couture. Ces masques pourraient être stockés à la mairie pour redistribution. (ci-après le modèle de masque, avalisé par l'AFNOR)

Vous pouvez-vous signaler sur le mail mairie@la-bastidonne.fr en indiquant ce que vous pouvez proposer. Nous pourrions faire le relai entre vous. Nous rappelons aussi le **téléphone mairie : 04 90 09 63 95** ou le **numéro d'astreinte : 07 57 07 60 63** (n'oubliez de laisser votre nom sur la messagerie de ce téléphone ou le SMS que vous pouvez envoyer) - <https://masques-barrieres.afnor.org/>

La recette :

Les ingrédients :

2 carrés de 20 cm de côté en coton (**bleu** et **jaune** en exemple)

1 carré de 20 cm de côté en drap, polaire fine, pour l'intérieur du masque. (**vert** en exemple)

2 élastiques souples de 22-24 cm chacun

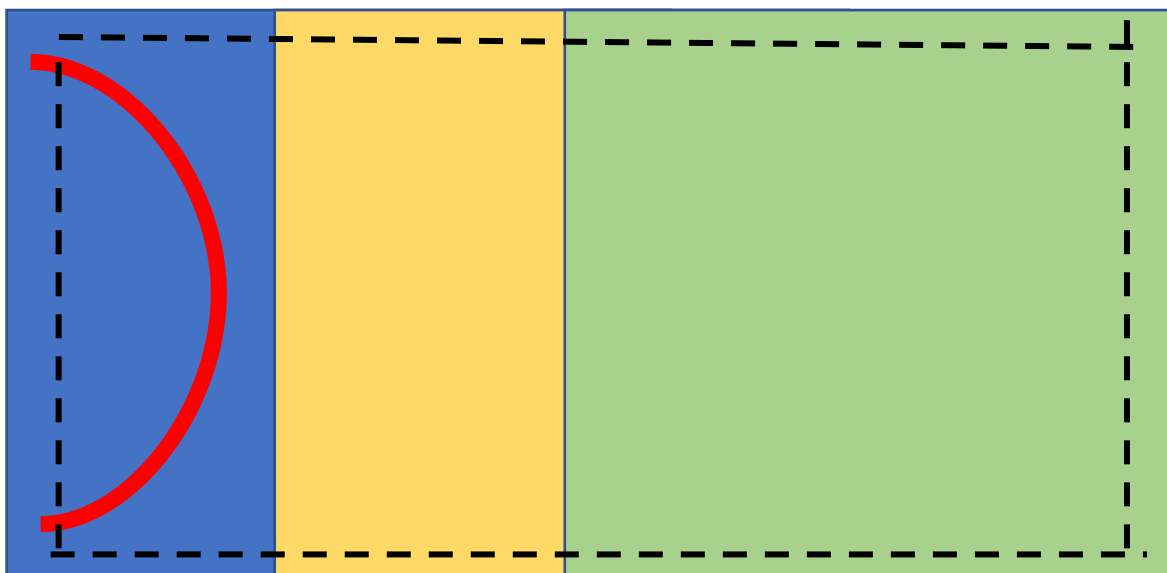
La façon :

1/ poser les 2 carrés coton endroit contre endroit.

2/ poser l'extrémité de l'élastique à 2cm du bord haut, et l'autre extrémité à 2cm du bord bas, **entre les 2 couches coton** à droite. Idem à gauche.

3/ poser la couche interne en drap sur le tout.

HAUT DU MASQUE



BAS DU MASQUE

4/ Coudre au point droit tout autour de l'ensemble **en prenant garde de ne pas coudre l'élastique**, à part ses extrémités bien sûr ! **Pensez à laisser une ouverture sur le bas pour pouvoir retourner l'ensemble !!!**

5/ Dégarnir les angles et couper le surplus de tissu si besoin, puis retourner la pièce sur l'endroit. Bien faire sortir les coins.

6/ tracer des lignes horizontales à partir du haut du masque : 3 lignes à 2.5cm du haut, 1 à 5 cm de la troisième ligne, puis encore 2 lignes à 2.5cm

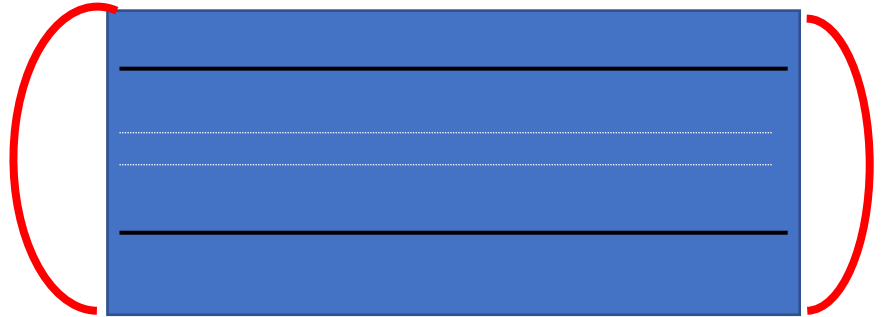
| |
|--------|
| A 2.5 |
| B 2.5 |
| C 2.5 |
| 5 |
| C' 2.5 |
| B' 2.5 |
| A' 2.5 |



7/ former les plis avec ces lignes en **montant** C sur A et **descendant** C' sur A'

8/ surpiquer tout le tour du masque, penser à fermer l'ouverture du bas.

On arrive à :



Autre domaine de solidarité locale

La mairie se trouve aussi confrontée aux fermetures d'entreprises.

Notre technicien Stéphane fait un appel : il recherche quelqu'un qui aurait des compétences spécifiques pour l'aider à réparer la tondeuse autotractée Husqvarna de la collectivité. Elle ne peut être réparée par notre entreprise habituelle en raison de la situation actuelle. - Veuillez contacter la mairie par mail : mairie@la-bastidonne.fr ou téléphone. Stéphane et la commune vous remercient par avance.

A LA BASTIDONNE LA VIE SOCIALE SE REORGANISE

Une proposition d'un habitant de la Bastidonne : Face à la crise du coronavirus, un journaliste écrivain pour la Nature et l'Ecologie Frédéric Plénard, professeur de Sciences de la Vie et de la Terre et réalisateur, lance un appel à concours aux jeunes pour éviter la panique et favoriser la prise de conscience. Voir la vidéo sur le lien ci-après : <https://jne-asso.org/blogjne/2020/03/21/un-message-a-la-jeunesse/>

Quelques astuces pour les parents confinés

Ci-après le lien vers un guide très intéressant pour aider les parents durant la période de confinement.

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/Guide-des-parents-confinés-50-astuces-de-pro.pdf>

LES SERVICES INTERCOMMUNAUX ET LES ACTIONS DE SOLIDARITE LOCALE

COTELUB sur Facebook

Depuis le début de la période de confinement COTELUB a constaté qu'une part importante des informations est transmise via Facebook. Afin d'être plus proche des entreprises, des commerçants, des producteurs ainsi que des administrés, la page Facebook Cotelub a été créée.



Elle permet essentiellement de diffuser les informations sur les dispositifs d'aides aux entreprises et de valoriser les entreprises et les producteurs du territoire.

<https://www.facebook.com/Cotelub>

Le Parc Naturel Régional du Luberon

Avec son numéro d'avril « consommons local », le PNRL recense des initiatives qui fleurissent un peu partout. Retrouvez-les ci-dessous ! regardez ce qui se passe près de chez vous. Vive les circuits courts en Luberon !

https://www.parcduluberon.fr/Lettre_du_Parc_consommons_local_avril-2020.pdf

Outre toutes ces initiatives, la Mairie souhaite mettre en avant un groupement très local de producteurs. Bon nombre le connaissent sûrement mais pour ceux qui n'en connaîtraient pas son existence le voici : Et celui-là il est très court de circuit !!

Luberon Paysan à la Tour d'Aigues à 3 km.

- « Magasin Fermier, ventes directes des producteurs du Luberon. Fruits Légumes Viandes Oeufs Produits Laitiers Pains...Bio et Conventionnel. Ce groupement applique les dispositions sanitaires (4 clients max à l'intérieur, gel hydroalcoolique à l'entrée, ...etc)

Adresse : 176 Boulevard Saint-Roch, 84240 La Tour-d'Aigues – **Téléphone** : 04 90 07 34 93

Horaires :

Ouvert du mardi au samedi de 9 h à 18 h en non stop afin de limiter l'attente devant le magasin

Dimanche De 09 h 00 à 12 h 30

VOTRE SANTE



Covid-19. Les dispositifs de soutien psychologique en Vaucluse



Le confinement organisé en France et sur une grande partie de la planète est indispensable pour sauver des vies humaines et permettre aux services hospitaliers de faire face aux situations d'urgence.

Ce confinement renforce cependant l'isolement et des tensions de nombreuses personnes (solitude, détresse, violences...), pour lesquels les structures sanitaires et sociales de Vaucluse se mobilisent.

Le CoDES de Vaucluse vous en propose ce recensement, que nous vous invitons à compléter. Nous l'actualiserons au fur et à mesure.

Ce répertoire est proposé dans le cadre des Missions permanentes du CoDES, financées par l'Agence régionale de santé Paca et le Conseil Départemental de Vaucluse

<http://www.codes84.fr/a/919/covid-19-les-dispositifs-de-soutien-psychologique-en-vaucluse/>

Numéros utiles : Médecin de garde : 04.90.09.74.11 (tous les soirs de 20h à minuit et samedi dimanche et fériés de 8h à minuit)

Mise à disposition d'un dispositif numérique d'attestation de déplacement

Le Ministère de l'Intérieur a mis en place un dispositif numérique d'attestation de déplacement dérogatoire, en complément du dispositif papier toujours valide. Ce service est accessible en ligne sur le site du ministère de l'Intérieur depuis le lundi 6 avril 2020.

Ce formulaire permet de renseigner les informations relatives à l'identité, l'adresse, le motif de la sortie, ainsi que la date et l'heure. Un fichier PDF est alors généré, ainsi qu'un QR Code.

Ce fichier pourra être présenté sous forme numérique lors d'un contrôle grâce à un smartphone ou à une tablette numérique. Lien vers le générateur de l'attestation déplacement par internet :

https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/generateur_attestation_deplacement

Mesures spécifiques de sortie dérogatoire pour le secteur du handicap

Un assouplissement a été ajouté aux conditions de sortie pour les personnes en situation de handicap et leur accompagnant, pour notamment accompagner les personnes en grande difficulté au regard de leurs troubles du spectre de l'autisme, déficience intellectuelle, déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, troubles psychiques. Leurs sorties, seules ou accompagnées, en voiture ou non, ne sont pas limitées à 1h, ni contraintes à 1 Km du domicile. Cet assouplissement doit s'accompagner d'un strict respect des gestes barrières. L'attestation dérogatoire de déplacement reste exigée.

[Covid-19 et autisme : retrouvez tous les dispositifs d'appui mis en place](#)

Voir aussi quelques publications sur ce thème :

[Conseils pour les personnes autistes adultes pendant le confinement, par le GNCRA - mars 2020](#)

[La fiche pratique de l'INOVAND " Comment adapter le travail scolaire des enfants ayant un trouble d'apprentissage du langage écrit ?" - avril 2020](#)

Et toujours les liens vers les formats papiers des attestations de déplacements dérogatoires : Téléchargez-les !

http://labastidonne.fr/deplacement_majeurs_en_situation_de_handicap

<http://labastidonne.fr/attestation-deplacement>

LA VIE ECONOMIQUE ET DIVERS

Liste des commerces alimentaires de proximité ouverts établie par COTELUB

Suivre désormais le lien vers le site facebook de COTELUB : <https://www.facebook.com/Cotelub>

Entreprises en difficulté

La Chambre de Commerces et d'Industrie Vaucluse informe :



<https://tools.ccimp.com/covid-carte-commerces-84/>

Flash sur une des mesure en faveur des entreprises, et commerces

Comment bénéficier du report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité ?

lundi 16 mars 2020, Il a été annoncé le report du paiement des loyers, factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté.

Comment en bénéficier ?

Les plus petites entreprises éligibles au fonds de solidarité financé par l'Etat et les Régions pourront bénéficier **de droit de report du paiement des loyers**, des factures d'eau, d'électricité et de gaz.

- **Pour les factures d'eau de gaz et d'électricité** : les entreprises qui rencontrent des difficultés pour payer leurs factures peuvent adresser sans tarder par mail ou par téléphone une demande de report à l'amiable à leur fournisseur d'eau, de gaz ou d'électricité.
- **Pour le loyer des locaux commerciaux** : les principales fédérations de bailleurs ont appelé vendredi 20 mars leurs membres bailleurs à suspendre les loyers pour l'échéance d'avril et pour les périodes postérieures d'arrêt d'activité imposées par l'arrêté.

Concrètement :

- pour les TPE et les PME appartenant à l'un des secteurs dont l'activité est interrompue :
 - Les loyers et charges seront appelés mensuellement et non plus trimestriellement ;
 - Le recouvrement des loyers et charges est suspendu à partir du **1^{er} avril 2020**, et pour les périodes postérieures d'arrêt d'activité imposées par l'arrêté. Lorsque l'activité reprendra, ces loyers et charges feront l'objet de différés de paiement ou d'étalements sans pénalité ni intérêts de retard et adaptés à la situation des entreprises en question.

Pour les TPE et PME dont l'activité a été interrompue par arrêté, ces mesures seront appliquées de façon automatique et sans considérer leur situation particulière.

- Concernant les entreprises dont l'activité, sans être interrompue, a été fortement dégradée par la crise, leur situation sera étudiée au cas par cas, avec bienveillance en fonction de leurs réalités économiques. Pour en savoir plus sur toutes les autres mesures d'accompagnement des entreprises :
- <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

Le pack régional Sud Lancé par la Région Sud avec le soutien du Conseil Départemental de Vaucluse- 1.4 milliard d'euros en direction de TPE et PME

Avec différents dispositifs de l'Etat ,le plan Marshall Régional et le « COVID résistance » La Région prépare un plan de relance et d'investissement doté de 1,4 milliard d'euros en direction des TPE et PME touchées de plein fouet par la crise.

Retrouvez l'annonce commune REGION et CD84 sur les courriers ci-joints :

<http://labastidonne.fr/COURRIERS REGION ET CD84.pdf>

En savoir plus : <https://www.maregionsud.fr/infos-covid-19>

Sur le site de la Région existe également les adresses pour une alimentations locale – soutenons nos agriculteurs !

La déclaration d'impôts sur le revenu a fait l'objet d'un nouveau calendrier

<https://www.economie.gouv.fr/impot-sur-revenu-calendrier>

De la culture à toutes les sauces

En pour ce beau week-end de Pâques et pour attendre la fin du confinement quelques sites internet gratuits et chaînes de télévision gratuites (liées aux abonnements de la box internet) pour tout public, ouverts sur la culture et le monde. Liste non exhaustive :

Sites internet :

- <https://www.lumni.fr/>
- <https://www.bnf.fr/fr>
- <http://www.cite-sciences.fr/fr/accueil/?ref=cesad.fr>
- <https://www.louvre.fr/fr/visites-en-ligne>
<http://www.museivaticani.va/content/museivaticani/it/collezioni/musei/tour-virtuali-elenco.1.html>
- <https://www.france.tv/enfants/>
- <https://www.academie-sciences.fr/fr/Videos/playlists-chaîne-youtube.html>
- <https://videotheque.cnrs.fr/>
- <https://www.futura-sciences.com/planete/>
- <https://www.dictionnaire-academie.fr/>

Chaînes présentes selon vos abonnements :

- Ushuaia nature TV
- National geographic
- Nat geo wild
- Voyages
- Sciences et vie TV

Et il y en a bien d'autres selon vos passions.

Liens utiles : les 3 premières diffusions de la brève spéciale « coronavirus » :

Celles-ci sont insérées sur le site de la commune : www.labastidonne.fr Ou accédez-y directement en cliquant sur les liens suivants :

LA BREVE 1 : <http://labastidonne.fr/20200323-LA-BASTIDONNE-INFORMATIONS-ET-GESTION-de-la-crise-coronavirus->

LA BREVE 2 : <http://labastidonne.fr/20200327-LA-BREVE-2-VERSION-NUMERIQUE.pdf>

http://labastidonne.fr/wp-content/uploads/sites/778/2020/04/20200403_newsletter-pref84.pdf

LA BREVE 3 :

<http://labastidonne.fr/wp-content/uploads/sites/778/2020/04/20200403-LA-BREVE-3-VERSION-NUMERIQUE.pdf>



Et pour finir une petite touche humoristique ! Après tout, Dimanche prochain , jour de Pâques, c'est aussi une fête ! Pour que la magie puisse, malgré tout, opérer, n'oubliez pas votre attestation pour aller chercher les bon œufs ou les cloches de Pâques ! La chasse est ouverte !

Dans ce cas-là cochez soit :

- 1- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées

Les œufs de Pâques sont aussi essentiels qu'un bon agneau !!....

- 2- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

La chasse aux œufs n'est pas considérée comme une activité sportive collective.....de plus si l'œuf en chocolat est truffé, il pourra être recherché par votre chien lors de la balade !

N'oublions pas : le chocolat, c'est bon pour le moral !

Un beau week-end à tous !

